

<p>Date de Convocation 01 septembre 2014</p> <p>Date d’Affichage 11 septembre 2014</p>	<p>Séance du 05 septembre 2014</p> <p>L'an deux mille quatorze et le 05 septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaudot Roger, Maire, conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales.</p>
--	--

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

MM RENAUDOT Roger, DUCRAY Bruno, TOURNIER Michel, CHAPPUIS Jean Pierre, DAGOT Denis, Mmes TETU Pascale, VIENET Céline, TRIOMPHE Anne-Line, MM. GILG Tony, GRADOT Didier, PONCET Marin, BLONDEAU Philippe, MASSON Philippe.

Excusés : Mme BOURGEOIS-COULON Nicole (pouvoir à DUCRAY Bruno), M. VERNET Guy (pouvoir à DAGOT Denis).

Monsieur GRADOT Didier a été élu secrétaire de séance.

<p>DCM</p> <p>Demande de subvention DETR</p>	<p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopte l'avant projet concernant la mise en conformité des bâtiments communaux (mairie, salles polyvalentes, bibliothèque, église) pour l'accessibilité des personnes handicapées. • Sollicite une subvention de l'état au titre de la D.E.T.R. • Arrête le plan de financement suivant : <p>Dépenses</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">• Coût estimatif du projet :</td> <td style="text-align: right;">125.250,00 HT</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">• Maîtrise d'Oeuvre :</td> <td style="text-align: right;">14.975,00 HT</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">• Imprévus</td> <td style="text-align: right;">12.525,00 HT</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">• Total HT :</td> <td style="text-align: right;">152.750,00 HT</td> </tr> </table> <p>Recettes</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">• Subvention DETR sollicitée à 30% :</td> <td style="text-align: right;">45.825,00 HT</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">• Subvention Conseil Général à 30% :</td> <td style="text-align: right;">45.825,00 HT</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">• Autofinancement :</td> <td style="text-align: right;">61.100,00 HT</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">• Total HT :</td> <td style="text-align: right;">152.750,00 HT</td> </tr> </table> <p>La commune s'engage à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités.</p>	• Coût estimatif du projet :	125.250,00 HT	• Maîtrise d'Oeuvre :	14.975,00 HT	• Imprévus	12.525,00 HT	• Total HT :	152.750,00 HT	• Subvention DETR sollicitée à 30% :	45.825,00 HT	• Subvention Conseil Général à 30% :	45.825,00 HT	• Autofinancement :	61.100,00 HT	• Total HT :	152.750,00 HT
• Coût estimatif du projet :	125.250,00 HT																
• Maîtrise d'Oeuvre :	14.975,00 HT																
• Imprévus	12.525,00 HT																
• Total HT :	152.750,00 HT																
• Subvention DETR sollicitée à 30% :	45.825,00 HT																
• Subvention Conseil Général à 30% :	45.825,00 HT																
• Autofinancement :	61.100,00 HT																
• Total HT :	152.750,00 HT																
<p>DCM</p> <p>Demande de subvention DETR</p>	<p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopte l'avant projet concernant la mise en conformité des bâtiments communaux (Gîte du Moulin, base nautique) pour l'accessibilité des personnes handicapées. • Sollicite une subvention de l'état au titre de la D.E.T.R. 																

	<ul style="list-style-type: none"> • Arrête les modalités de financement suivantes : <p>Dépenses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût estimatif du projet : 122.000,00 HT • Maîtrise d'oeuvre : 14.600,00 HT • Imprévus 12.200,00 HT • Total HT : 148.800,00 HT <p>Recettes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subvention DETR sollicitée à 30% : 44.640,00 HT • Subvention Conseil Général à 30% : 44.640,00 HT • Autofinancement : 59.250,00 HT • Total HT : 148.800,00 HT <p>La commune s'engage à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités.</p>
<p>DCM</p> <p>Demande de subvention Conseil Général</p>	<p>A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention pour les travaux de mise aux normes des bâtiments communaux (mairie, salles polyvalentes, bibliothèque, église) pour l'accessibilité des personnes handicapées et adopte le plan de financement suivant :</p> <p>Dépenses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût estimatif du projet : 125.250,00 HT • Maîtrise d'Oeuvre : 14.975,00 HT • Imprévus 12.525,00 HT • Total HT : 152.750,00 HT <p>Recettes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subvention DETR sollicitée à 30% : 45.825,00 HT • Subvention Conseil Général à 30% : 45.825,00 HT • Autofinancement : 61.100,00 HT • Total HT : 152.750,00 HT <p>La commune s'engage à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités.</p>
<p>DCM</p> <p>Demande de subvention Conseil Général</p>	<p>A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention pour les travaux de mise aux normes des bâtiments communaux (Gîte du moulin, base nautique) pour l'accessibilité des personnes handicapées et adopte le plan de financement suivant :</p> <p>Dépenses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût estimatif du projet : 122.000,00 HT • Maîtrise d'oeuvre : 14.600,00 HT • Imprévus 12.200,00 HT

	<ul style="list-style-type: none"> • Total HT : 148.800,00 HT <p>Recettes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subvention DETR sollicitée à 30% : 44.640,00 HT • Subvention Conseil Général à 30% : 44.640,00 HT • Autofinancement : 59.250,00 HT • Total HT : 148.800,00 HT <p>La commune s'engage à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités.</p>
<p>DCM</p> <p>Demande de subvention Conseil Général</p>	<p>A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à sollicitée auprès du Conseil Général une subvention pour les travaux d'assainissement autour de l'église de Voray sur l'Ognon classée monument historique et adopte le plan de financement suivant.</p> <p>Dépenses :</p> <p>Montant des travaux : 49.311,75 € Honoraires : 5.940,51 € Imprévus : 2.747,74 €</p> <p>Total HT : 58.000,00 €</p> <p>Recettes :</p> <p>Ressources propres sur fonds libre de la commune 30% : 17.400,00 € Subvention de l'état dont ministère de la culture : 29.000,00 € Subvention du Conseil Général 20 % : 11.600,00 €</p> <p>Total HT : 58.000,00 €</p> <p>La commune s'engage à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités.</p>
<p>DCM</p> <p>Attribution de marché rue de Beauregard</p>	<p>Le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection de la rue de Beauregard, la commune a confié une mission de maîtrise d'œuvre à l'Agence Départementale Ingénierie 70 afin d'accompagner la commune durant le déroulement du projet (études/consultation/travaux).</p> <p>Suite à la consultation des entreprises, Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres réalisé par Ingénierie 70 pour le compte de la commune. Il en ressort que l'entreprise BONNEFOY située à 25660 SAONE est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères du règlement de consultation.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide de confier les travaux à l'entreprise BONNEFOY pour un montant de 79.687,50 HT</p> <p>Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux travaux de réfection de la rue de Beauregard conclu avec l'entreprise BONNEFOY SA ainsi que tous les documents s'y rapportant.</p>
<p>Questions diverses</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vente de bois le 08/10/2014 à Noidans les Vesoul – Prix de retrait. - Délivrance coupes de bois affouage 2015. (29-32A-38).

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- Passation de commandement du 19e régiment de génie de Besançon à Voray le 20 septembre 2014 à 10H.- Travaux de marquage terminés et pose des panneaux en cours.- Début des travaux du bâtiment des pompiers.- Porte à modifier à la source.- Travaux sur éclairage public prévus à compter de fin septembre 2014.- Vérification du compteur d'eau «Véolia» à Devecey.- Projet des jeux pour les enfants.- Assemblée générale du gîte du moulin.- Désignation d'un membre au CCAS : M. GRADOT Didier. |
|--|--|

Les Conseillers,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Roger RENAUDOT